

Compte-rendu de la réunion du 3 janvier 2022

Présents : MADINIER Pierre, TRACOL Stéphane, FRAISSE Alain, BAUM Christophe, DEGACHE Sylvain, DE LA ROQUE Isabelle, REYNAUD Éric, CANIVET Katy, JUNIQUE Eva, PONSON Cécile, GRATTESSOL Nicolas.

Absents excusés : SERAYET Thierry, VALETTE CHANOINE Virginie, MISERY Nadine, GUIRONNET Jocelyne.

Pouvoirs : MISERY Nadine à TRACOL Stéphane, VALETTE CHANOINE Virginie à FRAISSE Alain, GUIRONNET Jocelyne à DE LA ROQUE Isabelle.

Secrétaire : GRATTESSOL Nicolas.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2021 à l'unanimité.

1°) Retrait de la commune d'Andance du Syndicat des eaux Cance-Doux.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de se prononcer concernant le retrait de la commune d'Andance du Syndicat des eaux Cance-Doux du fait que les habitations de la commune d'Andance sont raccordées au réseau d'eau potable du Syndicat Mixte Annonay Serrières.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve** le retrait de la commune d'Andance du Syndicat des eaux Cance-Doux.

2°) Réhabilitation du gymnase, désamiantage, mise aux normes énergétiques et sécurité – Demande de fond de concours à la communauté de communes DrômArdèche.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'opération de réhabilitation du gymnase et sa mise aux normes énergétiques ainsi qu'en matière de sécurité.

Le montant total de ces travaux s'élève à environ 904 000,00 euros H.T.

Il propose donc à l'assemblée de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche d'un montant de 50 000,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Sollicite** un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche à hauteur de 50 000,00 €.

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ce dossier.

3°) Installation d'un city-stade – Demande de fonds de concours à la communauté de commune Porte de DrômArdèche.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision d'installer un city-stade ainsi qu'un parcours de jeu ludique afin de répondre aux attentes des enfants, des adolescents de la commune ainsi que le bénéfice pour l'enseignement sportif de l'école publique.

Le montant de l'installation d'un city stade ainsi que du parcours de jeu ludique s'élève à 36 538,00 euros H.T.

Il propose donc à l'assemblée de solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche d'un montant de 10 000,00 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche à hauteur de 10 000,00 €.

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires concernant ce dossier.

4°) Questions diverses

- **Demande subvention CFA** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été faite par le BTP CFA Loire d'un montant de 90,00€ pour un apprenti domicilié sur la commune. Le Conseil Municipal, à la majorité, refuse de donner suite à cette sollicitation.

- **Retour d'informations concernant différentes commissions communales.**

La séance est levée à 21h15.

